

Éduquer - Former - Qualifier

Le journal de la section académique du SNUEP-FSU Aix Marseille

Au bord du précipice... que faire en 2026 ?

Le début de l'année est marqué par une brutalisation sidérante du monde. Il y avait l'Ukraine, Gaza, le Soudan... aujourd'hui l'attaque meurtrière du Venezuela par l'armée états-unienne, en violation du droit international, et la menace sur le Groënland illustrent le retour assumé de logiques impérialistes, nationalistes et bellicistes. Partout, les solidarités et les protections sociales sont attaquées.



En France, l'austérité se poursuit tandis que la présidentielle de 2027 s'installe déjà dans un climat de radicalisation politique. Les discours antisociaux, xénophobes et autoritaires progressent et nourrissent directement l'extrême droite.

Face à cela, le SNUEP-FSU, en tant que syndicat de métier et de transformation sociale, affirme un cap clair. Oui : défendre les lycées professionnels et une conception républicaine, sociale et émancipatrice de l'enseignement professionnel public, c'est combattre l'obscurantisme et l'individualisme. C'est former la jeunesse populaire, donner du sens aux métiers, défendre le travail, le progrès social et la justice environnementale.

Les mobilisations, même modestes, prouvent que rien n'est écrit d'avance. Une alternative existe : contre le racisme et la haine, pour le droit, la démocratie, l'égalité et la justice sociale.

En 2026, ne restons pas spectateurs : agissez, rejoignez l'action collective et syndiquez-vous au SNUEP-FSU.

Joindre le SNUEP-FSU
Les militants et militantes vous accueillent

Mardis et jeudis
de 13h30 à 17h30

Par téléphone :
04.91.13.62.81/82

Par mail :

sa.aix-marseille@snuep.fr

Sur place ou par courrier :

12 Place Charles de Gaulle, 13001 Marseille

Co-secrétaires académiques :
Agnès Bely,
Nicolas Voisin,

Trésorière :
Oulfat Amin Ali

SOMMAIRE

- P 2 - Stages syndicaux : se former est un droit !
- P 3 - PSC, complémentaire santé et prévoyance.
- P 4&5 - Élections professionnelles 2026 : à quoi ça sert ?
- P 6 - Infos sur nos emplois, nos statuts, nos salaires...
- P 7 - Parcours en Y : le grand n'importe quoi !
- P 8 - Dotation Horaire Globale : vigilance !

SNUEP

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



F.S.U.



Formations syndicales pour toutes et tous !

Le SNES-FSU d'Aix Marseille, en relation avec le SNUEP-FSU, syndicat FSU de l'enseignement professionnel, propose un plan de formation riche pour tous les personnels de l'académie, professeurs, CPE, AED, AESH, PSY-EN syndiqués ou non. Ces stages permettent de mieux connaître ses droits et de se former dans un contexte d'attaque de plus en plus forte de la Fonction Publique. Ces formations sont aussi l'occasion d'échanger sur ce qui est au coeur de nos métiers : la pédagogie, l'entraide, l'accompagnement des élèves.

Les formations ont lieu au local à Marseille (12 Place Charles de Gaulle, 13001) et en visio. Pour vous inscrire et recevoir le lien, écrivez-nous à sa.aix-marseille@snupe.fr

Programme 2026

- J'anime ma section établissement (spécial DHG) - **mardi 27 janvier**
- Carrière / Salaire / Pensions - **jeudi 29 janvier**
- AESH - **mardi 5 février**
- Stage VISA contre l'extrême droite - **lundi 9 février & Lutter contre l'ED à l'école - mardi 28 avril**
- Égalité professionnelle - **mardi 10 février**
- Pour en finir avec le financement public du privé - **jeudi 5 février**
- Santé, conditions de travail - **mardi 3 mars**
- Du collège au lycée, des réformes dévastatrices - **jeudi 12 mars**
- Stagiaires, préparer sa mutation intra - **jeudi 19 mars**
- Résister face au management toxique - **vendredi 20 mars**
- La démocratie scolaire est-elle en panne ? - **jeudi 9 avril**
- Les enjeux écologiques de l'école - **mardi 7 avril**
- L'offensive de l'IA sur l'école - **mardi 5 mai**
- Climat scolaire, du ressenti individuel à la construction collective - **jeudi 21 mai**

LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT : N'HÉSITÉZ PAS !

Chaque agent et agente, titulaire ou non, a droit à **12 journées de formation syndicale par an**. Pour participer, il vous suffit de déposer auprès de la direction de votre établissement, une demande d'autorisation d'absence, **au moins un mois avant la date du stage**.

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE



PSC, complémentaire santé et prévoyance

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a imposé une réforme profonde de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, à rebours du modèle de Sécurité sociale crée il y a 80 ans.

A partir de mai 2026 la MGEN devient la complémentaire santé obligatoire pour les personnels des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. Cette réforme imposée offre au secteur assurantiel un « marché » de 3 millions de personnes, le plus grand marché d'Europe. Après plusieurs mois de négociation un accord a été signé entre le seul opérateur qui a répondu à l'appel d'offre, la MGEN, l'État et les organisations syndicales. Pour la FSU, cet accord ne valide pas la réforme qui a été imposée mais permet de contraindre les ministères à prendre en charge 50% de la cotisation d'équilibre (37,70€ en 2026), à accepter l'adhésion des retraités la 1er année, à fixer un plafond de cotisation sans condition pour les plus de 75 ans... Sous la pression de la FSU cet accord est moins défavorable qu'à l'origine même s'il faut continuer à dénoncer le recul des droits.



Les ordonnances de 2021 ont aussi imposées une rupture entre complémentaire santé (obligatoire) et prévoyance (facultative). Ce découplage démutualise les coûts et crée une inégalité de protection, les personnes les plus exposées aux risques (incapacité de travail, invalidité) devant payer plus cher une prévoyance individualisée. L'adhésion au contrat collectif de prévoyance devra se faire avant novembre 2026 pour bénéficier d'une couverture « socle » sans condition d'âge et de santé, avec prise en charge de 7€ de l'employeur.

Retraité.e.s : coup de gueule !

Alors que les retraités ont besoin de plus de soin, la réforme éloigne du principe fondamental de la Sécurité sociale qui veut que chacun.e cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins. C'est inacceptable.

PUNI.ES D'ÊTRE MALADE

Le gouvernement Bayrou a infligé une amputation de 10 % de la rémunération des agent.es de la fonction publique placé.es en Congé Maladie Ordinaire (CMO, y compris les femmes en situation de grossesse placées en arrêt maladie). La FSU ne cesse de le dénoncer et d'exiger l'abandon de cette mesure. Cette diminution de 10 % de la rémunération en CMO et le jour de carence imposé en 2018 sont des mesures stigmatisantes et punitives pour les personnels malades. La FSU reste mobilisée pour l'augmentation des salaires et l'abrogation de ces mesures.



Élections professionnelles en 2026

Du 2 au 10 décembre 2026, tous les personnels de l'Éducation nationale voteront pour renouveler les représentants qui siègeront dans les différentes instances, académiques et nationales.

Ces élections sont essentielles, elles déterminent la représentativité de vos syndicats, c'est-à-dire leur poids réel face au ministère. Plus la FSU est forte, plus le rapport de force est favorable aux personnels pour défendre les métiers, les conditions de travail, les salaires et les statuts. Être majoritaire permet aussi d'être une force de proposition : intervenir dans les discussions nationales et académiques, porter des alternatives, peser sur les réformes, gagner des droits ou au moins atténuer leur recul. Chaque voix renforce la capacité du syndicat à protéger les agents, à accompagner les collègues et à faire progresser le service public d'éducation.

Avant 2022, les élections professionnelles dans l'Éducation nationale étaient « par corps » (PLP, certifiés, agrégés). Dans l'enseignement professionnels les syndicats majoritaires étaient la CGT-Education et le Snetaa-FO. Dorénavant les listes sont communes, ce qui modifie la



représentativité des fédérations syndicales. En 2022 les listes FSU ont été largement majoritaires au niveau national comme académique, grâce aux 3 « poids lourds » que sont le SNES (collèges et lycées GT), le SNEP (profs d'EPS) et le SNUIPP (1er degré). Le SNUEP, syndicat de la FSU pour les PLP, bénéficie donc de la représentativité importante de ces trois poids lourds. A ce titre, le SNUEP est présent dans les instances (voir page 5).

La FSU est la 1ère organisation syndicale dans l'enseignement et la 2e dans la fonction publique d'État et territoriale. Elle oeuvre à la démocratisation du système éducatif de la maternelle à l'université, au renforcement et à la défense des services publics, essentiels à la cohésion sociale et à l'égalité entre les citoyens. Elle promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, pluraliste et elle interdit, par son fonctionnement, toute hégémonie d'un syndicat ou d'une tendance sur les autres.

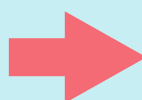
POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Vous avez été en contact avec le SNUEP-FSU en nous sollicitant pour un **conseil** sur votre **métier**, votre **salaire**, votre **mutation** ou votre **carrière**, lors d'un **stage syndical**, en participant à une **manifestation** ?

Vous voulez rejoindre notre **collectif** ?

Prenez la bonne résolution : **syndiquez-vous !**

FORMULAIRE D'ADHÉSION ICI



ZOOM sur l'activité des représentant.e.s du SNUEP-FSU dans les instances académiques (depuis la rentrée de septembre 2025)

Les instances de la région académique (CSA.R, GT) présentent et valident notamment les transformations de la carte des formations.

Depuis 3 ans, la carte des formations évolue à marche forcée en PACA, avec des centaines de modifications. Les élu.e.s FSU contestent la vision adéquationniste qui consiste à adapter l'offre de formation professionnelle et surtout la main d'oeuvre jeune au coût du travail des entreprises locales. Ils interviennent pour protéger dans les établissements les filières jugées non rentables et accompagnent les ouvertures de sections et les augmentations d'effectifs.

Trois réunions depuis septembre à Toulon en présence des autorités des 2 Rectorats (Nice et Aix Marseille).

La **F3SCT.R**, instance de la région académique, contrôle les conditions d'exercice dans les établissements.

Lorsque des problèmes à répétition frappent un établissement, mettant en danger la santé des personnels, la F3SCT peut être saisie. Une enquête est menée, les enseignants sont amenés à témoigner, la direction à s'expliquer. La F3SCT dresse un bilan et soumet à la direction des recommandations pour améliorer les conditions

de travail, calmer les tensions, éviter les conflits. Plusieurs réunions, enquêtes et bilan depuis septembre.

Les **CAPA**, instances du rectorat pour les recours concernant l'avis final du PPCR, les temps partiels et les congés de formation professionnelle + les CAPA disciplinaires

Trop peu de collègues saisissent les CAPA après un recours gracieux (simple mail au rectorat). Pourtant environ la moitié des recours en CAPA aboutissent. Les syndicats sont là pour vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez pas.

Les **Bilatérales** entre la FSU et les services du rectorat.

Les bilatérales sont des réunions en face à face avec les autorités du rectorat pour exposer des situations particulières qui n'aboutissent pas par les voies classiques. Deux réunions depuis la rentrée 2025. Prochaines bilatérales en 2026 : 28 janvier ; 25 mars ; 27 mai.

Le **CSA**, instance de dialogue sur la mise en place des politiques éducatives dans l'académie.

Le CSA se décline en groupes de travail, 2 GT depuis septembre sur les carrières et sur les mobilités. D'autres suivront sur l'orientation des élèves, les zones de remplacement, la formation continue, les créations et suppressions de postes...

QUELQUES RAPPELS DU CALENDRIER

- **Mouvement INTER** : vérification des barèmes et recours jusqu'au 30 janvier. Résultats le 6 mars 2026.
- Demande de **temps partiel** jusqu'au 23 janvier sur Colibris
Résultat : au fil de l'eau. Délai de recours en CAPA : 31 mars
- Demande de **congés pour formation** professionnelle, jusqu'au 16 janvier sur Esterel .
Résultat : courant mars. Délai de recours en CAPA : 31 mars
- **Mouvement INTRA** : calendrier bientôt publié sur BA. Visitez régulièrement notre site internet.

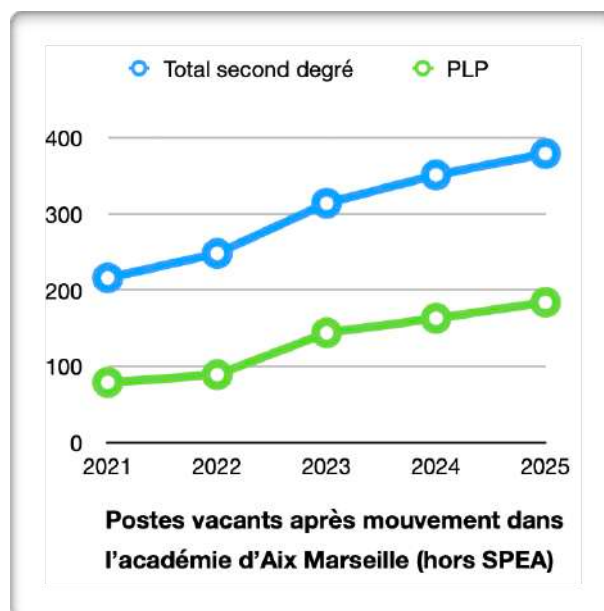


Toujours plus de postes vacants à Aix Marseille.

Postes non pourvus à l'issue du concours, démissions, demandes de disponibilité... Plus rien n'arrête la fuite des cerveaux dans l'enseignement et particulièrement en PLP.

Le recours aux contractuels est à la fois une solution d'urgence et une aubaine pour la DRH : flexibilité et continuité de service. Mais avec 378 postes vacants, dont 184 en lycées professionnels, l'académie d'Aix Marseille, semble être arrivée à un point de bascule : sécuriser les contractuels en CDI au détriment de la mobilité des titulaires. Les disciplines les plus problématiques sont les STMS, l'éco gestion commerce vente (13 postes vacants chacune) et les bio technologies (12 postes vacants) avec des barres d'entrée en 2025 toujours plus élevées : 1543 points en STMS, 786 points en éco-gestion, 451 en bio techno. Autres disciplines en tension : les lettres histoire (29 postes vacants) et les maths sciences (28 postes vacants) avec en 2025 des barres d'entrée respectives de 321 et 439 points, ce qui reste élevé et dissuade bien souvent des contractuels de passer les concours. Les

autorités du rectorat ne sont pour rien dans cette situation mais on peut s'interroger sur le volume de postes "gelés" à l'initiative de certains chef d'établissement. Le ministère répartit cette dramatique pénurie d'enseignant en bloquant la mobilité des titulaires. Il multiplie les postes spécifiques et défend la nécessité d'une réforme des règles de mobilité par un discours trompeur d'autonomisation, de modernisation et de simplification. Mais cette politique risque de créer des « déserts éducatifs » comme il y a des « déserts médicaux ». Le problème d'attractivité ne se résoudra que le jour où les conditions de travail seront améliorées et les salaires revalorisés.



LE PACTE : UNE RESSOURCE ET NON UN OUTIL DE MANAGEMENT

Le pouvoir d'achat des enseignants s'effondre alors il est légitime de rechercher des heures supplémentaires. Quelle aubaine pour les managers ! Le déploiement du Pacte a un double avantage, contractualiser les enseignants qui deviennent des « prestataires de service éducatif » et mettre à disposition des chefs d'établissement un outil de management pour distribuer les privilèges ou signifier les disgrâces.

Le Pacte, avec tous les défauts qu'il comporte, devrait au minimum être considéré comme une ressource à répartir de manière transparente, équitable et démocratique, au même titre que les IMP, les HSE ou tout l'arsenal indemnitaire que le ministère multiplie pour éviter une revalorisation indiciaire. Le SNUEP-FSU continue à dénoncer l'iniquité du Pacte mais accompagne les collègues victimes de l'arbitraire de certains chefs d'établissement omnipotents.



Après l'échec du parcours différencié, le parcours personnalisé.

Le 7^e ministre de l'Éducation nationale depuis 2022, Édouard Geffray, a signé en novembre 2025, une note de service qui organise la fin d'année 2026 de terminale bac pro. Il reconnaît l'échec et prévoit des ajustements pour 2027 voire une suppression.

Pour éviter d'admettre trop tôt le fiasco du parcours différencié, Édouard Geffray a minimisé dans un premier temps le bilan en parlant «d'évaporation des jeunes » et non d'absentéisme. Il a validé en novembre une nouvelle organisation de 4 semaines de stage pour juin 2026 avec un parcours personnalisé sans contenu ni volume horaire. Il a renvoyé aux PLP le soin d'organiser localement ce parcours. Par ailleurs il a bloqué la publication d'un rapport de l'inspection générale qui aurait apporté la preuve de cet échec.

Lors du lancement du Comité de suivi de la voie professionnelle début janvier, le ministre a reconnu que ce parcours de terminale bac pro était un échec en l'état. Il annonce une



concertation dès la rentrée pour une autre organisation de l'année de terminale bac pro en 2027. Le SNUEP-FSU y portera ses exigences : examens à partir de la mi-juin et abrogation du parcours personnalisé.

En 2026, le stage de juin reste ni formateur ni certificatif !

L'arrêté du 14 novembre 2025 portant sur le Parcours personnalisé en classe de terminale professionnelle ne définit aucun horaire précis ni de programme. L'organisation est renvoyée aux établissements et aux PLP. Le stage d'insertion nécessite un suivi de type PFMP pour vérifier, au minimum, la sécurité des élèves. Le parcours poursuite d'études, avec le possible mixage des classes, ne doit pas entraîner une annualisation des services et son organisation doit être votée en CA.

TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

661 600 élèves en voie pro à la rentrée 2025, en hausse de 1,8% par rapport à la rentrée 2024. Cette hausse est continue depuis 2023, elle s'explique par une diminution des sorties en cours de formation, la baisse d'attractivité de l'apprentissage, l'augmentation des effectifs en CAP. Dans notre académie d'Aix-Marseille cette hausse a été plus forte encore, avec 623 élèves de plus dans les LP à la rentrée 2025.

En dépit des prévisions de hausse d'effectif, le projet de budget 2026 (encore non "adopté" au moment de la publication de cette brochure) prévoit encore des centaines de suppressions de postes en LP.



DHG : vigilance !

Comme l'an dernier, la crise gouvernementale et le blocage des budgets ont encore retardé la transmission des moyens d'enseignement du Ministère aux Rectorats. Les dotations horaires globalisées (DHG) ne parviendront aux chef-fes d'établissement qu'à la fin janvier.

Rappel : la DHG n'est pas un simple chiffre. Elle détermine les heures dues aux élèves, regroupe heures-postes, HSA et IMP, et repose sur les structures négociées avec la Région et les textes réglementaires. C'est sur le terrain, dans chaque établissement et dans les CA, que les équipes enseignantes doivent imposer leur force : refuser les suppressions de postes et de filières, s'opposer au mixage forcé des publics et parcours, résister à la dégradation de nos conditions de travail, et exiger que chaque élève bénéficie de ses heures légales.

Le CSA Académique sur la DHG est prévu le 29 janvier 2026.

Contactez le SNUEP pour comprendre, analyser la DHG de votre établissement

Dans toute l'académie d'Aix-Marseille, le SNUEP-FSU met son expérience au service des collègues pour comprendre la DHG - qui n'est pas aussi obscure qu'on veut le faire croire -, détecter les anomalies, construire des argumentaires solides et, si nécessaire, engager la mobilisation jusqu'au rectorat. Ensemble, faisons respecter nos droits et ceux de nos élèves !

BROCHURE « SPÉCIALE DHG » RENTRÉE 2026

POUR AGIR DANS SON ÉTABLISSEMENT ET AU CA, le SNUEP-FSU édite un **CALCULATEUR DE DHG** et une **brochure essentielle** pour maîtriser la répartition en CAP, Bac Pro, SEGPA et 3e Prépa-métiers, selon les grilles réglementaires. Elle propose également un modèle de motion à présenter en CA.

